

# Français à l'étranger.fr

## L'Assurance retraite : Le chômage compte-il pour ma retraite ?

Des vidéos pédagogiques bien pratiques pour s'informer quand on habite à l'étranger !

Publié le 10 décembre 2019 Par [Weena Truscelli](#)



Le site internet de l'Assurance retraite a fait peau neuve il y a peu et enrichit régulièrement son contenu avec des vidéos pédagogiques apportant des réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Les périodes de chômage indemnisé ou non indemnisé comptent-elles pour le calcul de la retraite ? Comment s'assurer qu'elles ont été comptabilisées ?

Le système de retraite par répartition est basé sur le principe de solidarité. C'est pourquoi vos périodes de chômage indemnisé sont assimilées à des périodes d'assurance. Elles comptent donc pour votre retraite. Les périodes de chômage non indemnisé peuvent aussi compter, sous certaines conditions.

Pour savoir si les périodes de chômage peuvent compter pour votre retraite, [regardez la nouvelle vidéo pédagogique du site de L'Assurance retraite.](#)